



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-144 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 10 décembre 2020, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : H. BARADEL, F. BEVILACQUA, J-L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, B. GATTAZ, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SARRAT, B. SEVEN.

Le secrétaire de séance désigné est Franck DUFFOUR.

OBJET : FINANCES / BUDGET PRIMITIF : Ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget - Budget annexe Pompes Funèbres

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Le vote du budget interviendra en mars 2021. Dans cette attente, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit plusieurs dispositions, notamment afin de pouvoir engager, liquider, et mandater les dépenses courantes et urgentes.

Concernant les dépenses de fonctionnement : elles peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget primitif dans la limite des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent.

Concernant les dépenses d'investissement hors Autorisations de Programme (AP) : ces dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées qu'après le vote du budget primitif sauf délibération du Conseil municipal autorisant l'ouverture de crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent.

Ainsi, sans préjuger des montants votés au budget primitif 2021, et pour permettre aux services d'engager, de liquider, et de mandater leurs dépenses d'investissement, dès le 1^{er} janvier 2021, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement à hauteur de 25% des 82 600€ de crédits ouverts en 2020, soit 20 600€.

... / ...

Chap	Nature	Libelle Nature	Crédits anticipés 2021
20	2031	FRAIS D'ETUDES	4 000,00
20	2051	LOGICIEL CONCESSIONS	1 000,00
21	2135	INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS	1 200,00
21	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	13 400,00
23	2313	CONSTRUCTIONS	1 000,00
Total			20 600,00

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration Générale, Commerces et Sécurité en date du lundi 7 décembre 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater à hauteur de 25 % les crédits ouverts en investissement sur l'exercice 2020 conformément aux tableaux ci-dessus pour le budget pompes funèbres;

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **31 VOIX POUR - 4 ABSTENTIONS** (A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT